

CAMERA Enquête sur l'accessibilité de l'IRM

Chers radiologistes, or radiographistes, physiciens and scientifiques,

Merci d'avoir accepté de répondre à cette enquête du comité pour l'avancement de l'éducation et de la recherche en imagerie par résonnance magnétique (IRM) en Afrique (CAMERA, en anglais). CAMERA est un groupe de travail de la Société Européenne pour la Résonnance Magnétique en Médicine et en Biologie (ESMRMB, en anglais) qui œuvre pour le développement d'un cadre durable pour l'accélération de l'excellence en éducation et en recherche dans le domaine de l'IRM en Afrique, la région avec la plus faible densité de scanners IRM dans le monde.

Cette enquête de 15 minutes est la première étape vers l'atteinte de la vision de CAMERA qui consiste à augmenter la capacite en recherche et en éducation en IRM de l'Afrique.

En répondant à cette enquête, vous aiderez CAMERA à:

- 1. Identifier et comprendre les besoins et défis dans l'utilisation clinique et en recherche de l'IRM en Afrique. Identify and understand needs and challenges of conducting MRI for clinical use and research in Africa.
- 2. Identifier et comprendre les lacunes dans la formation de personnel hautement qualifié en recherche et en utilisation clinique de l'IRM.
- 3. Créer des programmes de formations pour combler les lacunes dans la formation de personnel hautement qualifié en IRM en Afrique.
- 4. Contribuer à la création d'un consortium d'experts en IRM et d'utilisateurs qui sont intéressés à collaborer avec des scientifiques africains et des partenaires à l'échelle mondiale.
- 5. Aider nos partenaires distributeurs d'IRM à savoir comment soutenir les besoins de l'Afrique en IRM.

Toute information collectée à travers cette enquête est confidentielle et ne sera accessible qu'aux membres du CAMERA dont les noms figurent à la fin de l'enquête.

Si vous avez des questions à propos de cette enquête, veuillez s'il vous plait vous adresser à: udunna.anazodo@mcgill.ca.

* Indique une question requise.

1.	Adresse courriel *
	Information sur l'établissement
2.	Veuillez indiquer votre spécialité ou désignation : *
	Coche seulement une option. Radiologue Radiographe / Technologue
	Physicien Autre:

 Dans quel pays se trouve votre établissement d' Veuillez faire un seul choix. 	imagerie médicale est située?
Coche seulement une option.	
Afrique du Sud	
Algérie	Lesotho
Angola	Libéria
Bénin	Libye
Botswana	Madagascar
Burkina Faso	
Burundi	○Mali
Cameroun	
Cap-Vert	Mozambique
République centrafricaine	Namibie
Tchad	Niger
Comores	Nigéria
Côte d'Ivoire	République du Congo
République démocratique du	Rwanda
Congo	Sénégal
Djibouti	Sierra Leone
Égypte	Somalie
Guinée équatoriale	Soudan
Érythrée	Tanzanie
Éthiopie	Togo
Gabon	Tunisie
Gambie	Ouganda
Ghana	Zambie
Guinée	Zimbabwe
Guinée-Bissau	
Kenya	

_ Hopital tert	iaire ou	hôpital ı	régional	/ Centre	de santé		
Autre:							
euillez indiqu	ier le nor	nbre de	personn	el qui tra	ıvaille dan	ns votre établisse	eme
Coche seulem	ent une (Aucun	option p	ar ligne. 2-5	6-10	>10		
Radiologues							
Technologues / Radiographes IRM							
Physiciens IRM							
Personnel infirmier							

Description Scanner(s)

	Quei est	ie nomi	ore de so	canners —	dans vo	tre étab	lisseme	nt *		
8.	Quel est						vous a\	ez, qui fon	ctionnent	*
	Coche se	eulemen	t une op	tion.						
	1 2 3									
	<u> </u>									
	5									
	─ Tou	S								
9.	Indiquer	lo nomh								
	type de s	scanner	s. Chois	issez toı	ut ce qui			établissem tre établiss		chaque *
	Coche se	scanner	s. Chois	issez toı	ut ce qui					chaque <i>*</i>
		scanners	s. Chois t une op	issez too	ut ce qui r ligne.	s'applic	que à vo			chaque <i>*</i>
	Coche se	scanners	s. Chois t une op	issez too	ut ce qui r ligne.	s'applic	que à vo			chaque *
	3 Tesla	scanners	s. Chois t une op	issez too	ut ce qui r ligne.	s'applic	que à vo			chaque *
	3 Tesla 1.5 Tesla 1.0	scanners	s. Chois t une op	issez too	ut ce qui r ligne.	s'applic	que à vo			chaque *

<i>.</i>	ionner que ced			o centre.		
Choisisse	z tout ce qui s	'appliqu				
	Toshiba/Canon	Siemen	General Electric	Philips	Autre	_
3 Tesla						_
1.5 Tesla						_
1.0 Tesla						_
<1.0 Tesla						
Depuis co	ombien de tem	ps avez	-vous votre	e scanner	? Ne sél	ectionner que c
s'applique	ombien de tem e à votre centre z tout ce qui s	Э.		e scanner	? Ne sél	ectionner que c
s'applique	e à votre centre z tout ce qui s	e. 'appliqu	e.	e scanner	? Ne sél	ectionner que c
s'applique	e à votre centre z tout ce qui s 5-10 ans	e. 'appliqu	е.		? Ne sél	ectionner que c
s'applique	e à votre centre z tout ce qui s 5-10 ans	e. 'appliqu	е.		? Ne sél	ectionner que c

12.	prendre soin des difficultés techniques qui pourraient survenir avec le scanner?
	Coche seulement une option.
	Oui Non <i>Passer à la question 15</i>
	Maintenance
13.	Si vous avez accès à un ingénieur de service, est-ce que l'ingénieur est *
	Choisissez tout ce qui s'applique.
	un employé de l'établissement/institution/clinique
	provient d'un prestataire de service
	☐ Autre: _
14.	Si oui, combien de fois l'ingenieur de service fait-il/elle la maintenance * programee et reguliere de votre scanner?
	Coche seulement une option.
	Jusqu'a 2-3 fois par an
	Une fois par an - annuellementJamais - seulement quand le scanner est brisé ou ne fonctionne pas
	gamais seatement quant te seamer est srise ou ne remedenne pas
	Usage
15.	Quel est approximativement le nombre total de patients que vous scanner avec * votre scanner par jour?
	Coche seulement une option.
	jusqu'a 5
	<u> </u>
	<u>15+</u>

16.	Fréquence d'arrêt. Indiquer la fréquence à laquelle votre scanner n'est pas disponible ou en panne.	*
	Coche seulement une option.	
	Souvent (1-2 fois par semaine)	
	Des fois (1-3 fois par mois)	
	Rarement (<1 fois tous les 6 mois)	
	Jamais	
17.	Quelles sont les raisons les plus fréquentes qui justifient un scan RMN dans votre centre?	*
	Choisissez tout ce qui s'applique.	
	☐ Cerveauoutine, convulsions, Maux de tête / Migraine, lésions	
	☐ Angiographie	
	 Cardiaqueschémie, pathologie infiltrative, malformation congénitale, cardiomyopathie Appareil locomoteuroignée, Épaule, Genoux, Cheville, Hanche, Long os Sein 	
	Cérébrovasculaire and études vasculaires	
	☐ Abdomen et bassinoie, rein, colonne vertébrale, base abdominale Cervical	
	☐ Thoaraic et Lumbo-Sacral	
	Infrastructure de l'établissement	
18.	Quelle est la disponibilité de l'électricité dans votre établissement? Est-ce que l'électricité est disponible	*
	Coche seulement une option.	
	100% du temps	
	75% (3/4) du temps	
	50% (1/2 to 3/¾du temps	
	Moins de 50% du temps	

19.	Avez-vous une source d'alimentation de secours ?
	Coche seulement une option.
	◯ Oui
	◯ Non
20.	Est-ce que votre établissement a un système d'archivage d'images et de communication pour sauvegarder les images acquis avec votre sc
	Coche seulement une option.
	◯ Oui
	◯ Non
21.	Votre établissement utilise-t-il la téléradiologie? C'est-à-dire l'i'terprétation et/ou la consultation d'images IRM acquises dans votre établissement à un autre endroit.
	Coche seulement une option.
	◯ Oui
	◯ Non
	Formation et éducation du personnel
22.	Si vous avez un radiologue dans votre établissement, à quelle fréquence les radiologistes de votre établissement participent-ils à la formation médicale continue chaque année?
	Coche seulement une option.
	Je ne sais pas
	Souvent (au moins 2-3 fois par an)
	Rarement (Une fois par an)
	Jamais

23.	À quelle fréque participent-ils		_		ogues de votre établissement année?
	Coche seulem	ent une op	otion.		
	Je ne sais	pas			
	Souvent (a	au moins 2	2-3 fois par	an)	
	Rarement	(Une fois	par an)		
	Jamais				
24.	Si vous avez u	ın radiolog	jue dans vo	tre établis	sement, à quelle fréquence vos
	radiologues su	ıivent-ils le	es formes s	uivantes d	e formation médicale continue?
	Coche seulem		ption par l	igne.	
		Souvent (au moins 2 à 3 fois par an)	Rarement (une fois par an)	Jamais	
	Formation (en personne) - visites, formations en service, séminaires				
	Formation (en ligne)				
	Conférences / réunions locales				
	Conférences / réunions nationales				
	Conférences / réunions régionales - En Afrique				
	Conférences / réunions				

25. À quelle fréquence vos radiographes/technologues suivent-ils les formes suivantes de formation médicale continue?

Coche seulement		i pai tigne.	
	Souvent (au moins 2 à 3 fois par an)	Rarement (une fois par an)	Jamais
Formation (en personne) - visites, formations en service, séminaires			
Formation (en ligne)			
Conférences / réunions locales			
Conférences / réunions nationales			
Conférences / réunions régionales - En Afrique			
Conférences / réunions internationales			

26.	Vos membres du personnel seraient-ils intéressés à participer à un Atelier IRM Local/National/Régional ? Coche seulement une option.
	◯ Oui
	Non
27.	Veuillez donner, ci-dessous, les raisons spécifiques de votre réponse. L'a'cès (y compris mais non limité aux coûts) aux opportunités de formation est-il un défi?
	Économie de la santé
28.	Quel est le coût moyen d'u'e IRM dans votre établissement (en dollars * américains)
29.	Comment le coût des examens par IRM est-il couvert *
	Choisissez tout ce qui s'applique.
	Entièrement financé par l'État - Régime national d'assurance maladie
	Quelques financements publics
	Privé (paiement personnel)
	Assurance privée
	Autre:

Recherche

30.	Dans quels domaines de la recherche en IRM votre établissement a-t-il participé ou est-il intéressé à participer? Veuillez sélectionner tout ce qui s'applique.
	Choisissez tout ce qui s'applique.
	Physique - hardware (développement de scanners, développement de bobines)
	Physique - Développement de séquences (d'impulsions)
	Traitement d'image
	Application à l'imagerie cérébrale
	Application d'imagerie cardiaque
	Application d'imagerie des tumeurs (cancer)
	Application d'imagerie musculo-squelettique
	Neuroscience
	Informatique et radiomique
31.	Votre établissement conduit il ou participe-t-il à des recherches utilisant l'IRM *
	Coche seulement une option.
	◯ O ui
	Non
32.	Votre établissement dispose-t-il d'un comité d'éthique de la recherche ou d'un comité de recherche institutionnel?
	Coche seulement une option.
	◯ Oui
	Non

Optionnel - Défis

Les questions suivantes sont facultatives, mais elles offrent l'opportunité de décrire en vos propres mots certains des défis auxquels vous êtes confrontés dans le fonctionnement de votre installation IRM et dans votre participation à la recherche en IRM.

Nous vous encourageons à prendre un moment pour décrire brièvement vos défis afin d'aider CAMERA à mieux comprendre comment créer un cadre durable pour accroître l'accès à l'IRM, la recherche et l'utilisation de l'IRM en Afrique.

33.	Veuillez décrire brièvement certains défis auxquels votre établissement est confronté et qui entravent le fonctionnement quotidien du program.
34.	Veuillez décrire brièvement certains défis auxquels votre établissement est confronté et qui nuisent à sa capacité de mener ou de participer à des travaux de recherche liés à l'IRM?
35.	Veuillez décrire brièvement tous les défis en matière de capacité du personnel quentravent la capacité de votre établissement à bien effec

36.	Veuillez décrire toute solution que vous envisagez pour relever les défis que vous rencontrez dans l'utilisation de l'IRM en clinique
37.	Veuillez décrire toute solution que vous envisagez pour relever les défis auxquels vous êtes confrontés dans la conduite de la recherche en IRM.
vo CA in do	Optionnel – Coordonnées de Contact es questions suivantes sont facultatives. Veuillez compléter ces questions si etre établissement souhaite être inclus dans les futures initiatives de AMERA, telles que les opportunités de formation éducative à venir, les formations pour les collaborations de recherche ou faire partie de la base de ennées du Réseau de Recherche CAMERA. Veuillez fournir les informations ivantes :
38.	Nom de votre établissement
39.	Adresse de votre établissement - Numéro et nom de la rue, ville, province/état, pays
40.	Code postal

41.	Nom de la personne de contact principale de votre établissement (Radiologue en chef ou Radiographe en chef, ou Directeur Général)
42.	Titre/Fonction de la personne de contact principale
43.	Numéro de téléphone de la personne de contact principale
44.	Adresse e-mail de la personne de contact principale

Clause de non-responsabilité

Cet outil d'enquête a été conçu par la Task Force de l'Examen Environnemental de la CAMÉRA MRI, composée des individus suivants : Udunna Anazodo, PhD, Edward Chege Nganga, MBBS, Henk-Jan Mustaerts, MD, PhD, Godwin Ogbole, MBBS, Mario Forjaz Secca, PhD, et Johnes Obungoloch, PhD.

Les informations recueillies dans cette enquête sont confidentielles et seront exclusivement accessibles aux membres de la Task Force de l'Examen Environnemental de la CAMÉRA MRI énumérés ci-dessus. Les informations recueillies dans cette enquête seront analysées et pourraient être publiées dans le cadre d'un effort plus vaste visant à décrire l'état de l'accès, de l'utilisation et de la préparation à la recherche par IRM en Afrique.

Cet outil d'enquête est basé sur des questions de l'outil de préparation en radiologie de RAD-AID. Pour plus d'informations sur l'outil de préparation en radiologie de RAD-AID, veuillez consulter https://www.rad-aid.org/resource-center/radiology-readiness.

Conditions d'utilisation

Si vous utilisez, modifiez ou adaptez cet outil d'enquête dans le cadre de votre recherche, veuillez citer :

Anazodo UC, Ng JJ, Ehiogu B, Obungoloch J, Fatade A, et al., A framework for advancing sustainable magnetic resonance imaging access in Africa. NMR Biomed. 2023 Mar;36(3):e4846. doi: 10.1002/nbm.4846.

Licence publique internationale Creative Commons Attribution 4.0

En exerçant les droits accordés (tels que définis ci-dessous), vous acceptez et acceptez d'être lié par les termes et conditions de cette Licence publique internationale Creative Commons Attribution 4.0 ("Licence publique") décrite ci-dessous. Dans la mesure où cette Licence publique peut être interprétée comme un contrat, vous vous voyez accorder les droits sous licence en considération de votre acceptation de ces termes et conditions, et le concédant vous accorde de tels droits en considération des avantages que le concédant tire de la mise à disposition de l'Œuvre sous licence en vertu de ces termes et conditions.

Section 1 - Définitions.

Matériau Adapté désigne un matériau soumis au Droit d'Auteur et aux Droits Similaires qui est dérivé de ou basé sur le Matériau sous Licence et dans lequel le Matériau sous Licence est traduit, modifié, agencé, transformé ou autrement modifié d'une manière nécessitant une autorisation en vertu du Droit d'Auteur et des Droits Similaires détenus par le Concédant. Aux fins de cette Licence Publique, lorsque le Matériau sous Licence est une œuvre musicale, une performance ou un enregistrement sonore, le Matériau Adapté est toujours produit lorsque le Matériau sous Licence est synchronisé en relation temporelle avec une image en mouvement.

Licence de l'Adaptateur signifie la licence que Vous appliquez à Vos Droits d'Auteur et Droits Similaires dans Vos contributions au Matériau Adapté conformément aux termes et conditions de cette Licence Publique.

Droit d'Auteur et Droits Similaires signifie le droit d'auteur et/ou les droits similaires étroitement liés au droit d'auteur, y compris, sans limitation, la performance, la diffusion, l'enregistrement sonore et les Droits de Base de Données Sui Generis, indépendamment de la manière dont ces droits sont étiquetés ou catégorisés. Aux fins de cette Licence Publique, les droits spécifiés à la Section 2(b)(1)-(2) ne sont pas des Droits d'Auteur et Droits Similaires.

Mesures Techniques Effectives signifie les mesures qui, en l'absence d'une autorité appropriée, ne peuvent pas être contournées en vertu des lois respectant les obligations prévues à l'Article 11 du Traité de l'OMPI sur le droit d'auteur adopté le 20 décembre 1996, et/ou des accords internationaux similaires.

Exceptions et Limitations signifie l'utilisation équitable, le traitement équitable, et/ou toute autre exception ou limitation aux Droits d'Auteur et aux Droits Similaires qui s'applique à Votre utilisation du Matériau sous Licence.

Matériau sous Licence désigne l'œuvre artistique ou littéraire, la base de données ou tout autre matériau auquel le Concédant a appliqué cette Licence Publique.

Droits sous Licence désigne les droits accordés à Vous sous réserve des termes et conditions de cette Licence Publique, qui sont limités à tous les Droits d'Auteur et Droits Similaires qui s'appliquent à Votre utilisation du Matériau sous Licence et que le Concédant a l'autorité de concéder en licence.

Concédant désigne la ou les personnes physiques ou morales accordant des droits en vertu de cette Licence Publique.

Partager signifie fournir du matériel au public par tout moyen ou processus nécessitant une autorisation en vertu des Droits sous Licence, tels que la reproduction, l'affichage public, la représentation publique, la distribution, la diffusion, la communication, ou l'importation, et rendre le matériel disponible au public, y compris de manière à ce que les membres du public puissent accéder au matériel depuis un endroit et à un moment choisi individuellement par eux.

Droits de Base de Données Sui Generis signifie les droits autres que le droit d'auteur découlant de la Directive 96/9/CE du Parlement européen et du Conseil du 11 mars 1996 sur la protection juridique des bases de données, telle que modifiée et/ou succédée, ainsi que d'autres droits essentiellement équivalents n'importe où dans le monde.

Vous désigne la personne physique ou morale exerçant les Droits sous Licence en vertu de cette Licence Publique. Votre a une signification correspondante.

Section 2 - Portée.

Octroi de licence.

Sous réserve des termes et conditions de cette Licence Publique, le Concédant vous accorde par la présente une licence mondiale, gratuite, non sous-licenciable, non exclusive, irrévocable pour exercer les Droits sous Licence dans le Matériau sous Licence afin de :

reproduire et Partager le Matériau sous Licence, en tout ou en partie ; et produire, reproduire, et Partager le Matériau Adapté.

Exceptions et Limitations. Pour éviter toute confusion, lorsque des Exceptions et Limitations s'appliquent à votre utilisation, cette Licence Publique ne s'applique pas, et vous n'avez pas à vous conformer à ses termes et conditions.

Durée. La durée de cette Licence Publique est spécifiée à la Section 6(a).

Supports et formats ; modifications techniques autorisées. Le Concédant vous autorise à exercer les Droits sous Licence dans tous les supports et formats, qu'ils soient connus à ce jour ou créés ultérieurement, et à apporter des modifications techniques nécessaires à cette fin. Le Concédant renonce et/ou accepte de ne pas revendiquer de droit ou d'autorité pour vous interdire d'apporter des modifications techniques nécessaires à l'exercice des Droits sous Licence, y compris des modifications techniques nécessaires pour contourner les Mesures Techniques Effectives. Aux fins de cette Licence Publique, apporter simplement des modifications autorisées par cette Section 2(a)(4) ne produit jamais de Matériau Adapté.

Bénéficiaires ultérieurs.

Offre du Concédant - Matériau sous Licence. Chaque destinataire du Matériau sous Licence reçoit automatiquement une offre du Concédant pour exercer les Droits sous Licence conformément aux termes et conditions de cette Licence Publique.

Aucune restriction en aval. Vous ne pouvez pas offrir ou imposer des termes ou conditions supplémentaires ou différents, ni appliquer des Mesures Techniques Effectives au Matériau sous Licence si cela restreint l'exercice des Droits sous Licence par tout destinataire du Matériau sous Licence.

Aucune approbation. Rien dans cette Licence Publique ne constitue ou ne peut être interprété comme une autorisation pour affirmer ou insinuer que vous êtes, ou que votre utilisation du Matériau sous Licence est liée à, sponsorisée, approuvée ou dotée d'un statut officiel par le Concédant ou par d'autres désignés pour recevoir une attribution, comme le prévoit la Section 3(a)(1)(A)(i).

Autres droits.

Les droits moraux, tels que le droit à l'intégrité, ne sont pas concédés en vertu de cette Licence Publique, ni les droits à l'image, à la vie privée, et/ou d'autres droits de personnalité similaires ; cependant, dans la mesure du possible, le Concédant renonce et/ou accepte de ne pas revendiquer de tels droits détenus par le Concédant dans la mesure limitée nécessaire pour vous permettre d'exercer les Droits sous Licence, mais pas autrement.

Les droits de brevet et de marque ne sont pas concédés en vertu de cette Licence Publique.

Dans la mesure du possible, le Concédant renonce à tout droit de percevoir des redevances de votre part pour l'exercice des Droits sous Licence, que ce soit directement ou par l'intermédiaire d'une société de gestion dans le cadre de tout régime de licence volontaire ou obligatoire susceptible d'être renoncé. Dans tous les autres cas, le Concédant se réserve expressément le droit de percevoir de telles redevances.

Section 3 - Conditions de la Licence.

L'exercice de vos Droits sous Licence est expressément soumis aux conditions suivantes.

Attribution.

Si vous Partagez le Matériau sous Licence (y compris sous forme modifiée), vous devez :

conserver les éléments suivants s'ils sont fournis par le Concédant avec le Matériau sous Licence :

l'identification du ou des créateurs du Matériau sous Licence et de toute autre personne désignée pour recevoir une attribution, de la manière raisonnablement demandée par le Concédant (y compris sous pseudonyme si désigné);

un avis de droit d'auteur;

un avis faisant référence à cette Licence Publique ;

un avis faisant référence à la clause de non-responsabilité ;

une URI ou un lien hypertexte vers le Matériau sous Licence dans la mesure du raisonnablement praticable ;

indiquer si vous avez modifié le Matériau sous Licence et conserver une indication des modifications précédentes ; et

indiquer que le Matériau sous Licence est concédé sous cette Licence Publique, et inclure le texte de cette Licence Publique, ou l'URI ou le lien hypertexte vers celle-ci.

Vous pouvez satisfaire aux conditions de la Section 3(a)(1) de quelque manière raisonnable en fonction du support, des moyens et du contexte dans lesquels vous Partagez le Matériau sous Licence. Par exemple, il peut être raisonnable de satisfaire aux conditions en fournissant une URI ou un lien hypertexte vers une ressource qui contient les informations requises. Si le Concédant le demande, vous devez supprimer toute information requise par la Section 3(a)(1)(A) dans la mesure du raisonnablement praticable.

Si vous Partagez du Matériau Adapté que vous produisez, la Licence de l'Adaptateur que vous appliquez ne doit pas empêcher les destinataires du Matériau Adapté de se conformer à cette Licence Publique.

Section 4 - Droits de Base de Données Sui Generis.

Lorsque les Droits sous Licence comprennent des Droits de Base de Données Sui Generis qui s'appliquent à votre utilisation du Matériau sous Licence :

pour éviter toute confusion, la Section 2(a)(1) vous accorde le droit d'extraire, de réutiliser, de reproduire, et de Partager tout ou une partie substantielle du contenu de la base de données ; si vous incluez tout ou une partie substantielle du contenu de la base de données dans une base de données pour laquelle vous avez des Droits de Base de Données Sui Generis, alors la base de données pour laquelle vous avez des Droits de Base de Données Sui Generis (mais pas son contenu individuel) est considérée comme un Matériau Adapté ; et vous devez vous conformer aux conditions de la Section 3(a) si vous Partagez tout ou une partie substantielle du contenu de la base de données.

Pour éviter toute confusion, cette Section 4 complète et ne remplace pas vos obligations en vertu de cette Licence Publique lorsque les Droits sous Licence incluent d'autres Droits d'Auteur et Droits Similaires.

Section 5 - Clause de non-responsabilité et limitation de responsabilité.

Sauf disposition contraire prise séparément par le Concédant, dans la mesure du possible, le Concédant offre le Matériau sous Licence tel quel et tel qu'il est disponible, et ne fait aucune déclaration ni garantie d'aucune sorte concernant le Matériau sous Licence, qu'elles soient expressément, implicitement, légales ou autres. Cela inclut, sans limitation, les garanties de titre, de commercialité, d'adéquation à un usage particulier, d'absence de contrefaçon, d'absence de défauts latents ou autres, d'exactitude, ou de présence ou d'absence d'erreurs, qu'elles soient connues ou découvrables ou non. Lorsque les exclusions de garanties ne sont pas autorisées en totalité ou en partie, cette clause de non-responsabilité peut ne pas s'appliquer à vous.

Dans la mesure du possible, en aucun cas le Concédant ne sera responsable envers vous sur quelque fondement juridique que ce soit (y compris, sans limitation, la négligence) ou autrement de tout dommage direct, spécial, indirect, accessoire, consécutif, punitif, exemplaire ou autres pertes, coûts, dépenses ou dommages découlant de cette Licence Publique ou de l'utilisation du Matériau sous Licence, même si le Concédant a été informé de la possibilité de tels dommages, coûts, dépenses ou dommages. Lorsqu'une limitation de responsabilité n'est pas autorisée en totalité ou en partie, cette limitation peut ne pas s'appliquer à vous.

La clause de non-responsabilité et la limitation de responsabilité fournies ci-dessus doivent être interprétées de manière à se rapprocher le plus possible d'une clause de non-responsabilité absolue et d'une renonciation à toute responsabilité.

Section 6 - Durée et Résiliation.

Cette Licence Publique s'applique pour la durée des Droits d'Auteur et des Droits Similaires concédés ici. Cependant, si vous ne respectez pas cette Licence Publique, vos droits en vertu de cette Licence Publique se résilient automatiquement.

Là où votre droit d'utiliser le Matériau sous Licence a pris fin en vertu de la Section 6(a), il est rétabli :

automatiquement à partir de la date à laquelle la violation est corrigée, à condition qu'elle soit corrigée dans les 30 jours suivant votre découverte de la violation ; ou sur une réintégration expresse par le Concédant.

Pour éviter toute confusion, cette Section 6(b) n'affecte en rien le droit du Concédant de rechercher des recours pour vos violations de cette Licence Publique.

Pour éviter toute confusion, le Concédant peut également offrir le Matériau sous Licence en vertu de conditions ou modalités séparées, ou cesser de distribuer le Matériau sous Licence à tout moment ; cependant, cela ne mettra pas fin à cette Licence Publique. Les Sections 1, 5, 6, 7, et 8 survivent à la résiliation de cette Licence Publique.

Section 7 - Autres Conditions et Modalités.

Le Concédant ne sera pas lié par des termes ou des conditions supplémentaires ou différents communiqués par vous, sauf accord exprès.

Toute disposition, compréhension ou accord concernant le Matériau sous Licence qui ne figure pas dans les présentes est distincte des termes et conditions de cette Licence Publique.

Section 8 - Interprétation.

Pour éviter toute confusion, cette Licence Publique ne réduit pas, ne limite pas, ne restreint pas et n'impose pas de conditions à l'utilisation du Matériau sous Licence qui pourrait légalement être effectuée sans autorisation en vertu de cette Licence Publique.

Dans la mesure du possible, si une disposition de cette Licence Publique est considérée comme non exécutoire, elle sera automatiquement reformée dans la mesure minimale nécessaire pour la rendre exécutoire. Si la disposition ne peut pas être réformée, elle sera dissociée de cette Licence Publique sans affecter la validité des autres termes et conditions.

Aucune disposition de cette Licence Publique ne sera abandonnée, et aucune omission de se conformer ne sera consentie, sauf accord exprès du Concédant.

Rien dans cette Licence Publique ne constitue ou ne peut être interprété comme une limitation ou une renonciation aux privilèges et immunités applicables au Concédant ou à vous, y compris vis-à-vis des procédures légales de toute juridiction ou autorité.

